



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

JUL 28 1983

A/38/302
S/15875
20 juillet 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-huitième session
Points 23, 37, 38, 74, 78 et 98 de
la liste préliminaire*
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST
OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR
LA COOPERATION ECONOMIQUE INTER-
NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT
COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE
D'EVITER DE NOUVEAUX COURANTS DE
REFUGIES
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR
LES REFUGIES

CONSEIL DE SECURITE
Trente-huitième année

Lettre datée du 15 juillet 1983, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Au nom des missions permanentes des cinq Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du communiqué commun de la seizième réunion ministérielle de l'ANASE, qui s'est tenue à Bangkok les 24 et 25 juin 1983.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la pièce jointe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 23, 37, 38, 74, 78 et 98 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Ali ALATAS

* A/38/50/Rev.1.

ANNEXE

SEIZIEME REUNION MINISTERIELLE DE L'ANASE

BANGKOK

24-25 juin 1983

COMMUNIQUE COMMUN

Introduction

1. La seizième réunion ministérielle de l'ANASE s'est tenue à Bangkok les 24 et 25 juin 1983. Elle a été ouverte officiellement par S. Exc. le général Prem Tinsulanonda, premier ministre de la Thaïlande.
2. Participaient à la réunion : S. Exc. M. Mochtar Kusumaatdja, ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, S. Exc. M. Tan Sri Haji Muhammad Ghazali Shafie, ministre des affaires étrangères de la Malaisie, S. Exc. le général Carlos P. Romulo, ministre des affaires étrangères de la République des Philippines, S. Exc. M. S. Dhanabalan, ministre des affaires étrangères de Singapour, S. Exc. le général d'armée aérienne Siddhi Savetsila, ministre thaïlandais des affaires étrangères et leurs délégations respectives.
3. S. Exc. M. Chan Kai Yau, secrétaire général du secrétariat de l'ANASE, était présent à la réunion.
4. S. A. le prince Mohamed Bolkiah, représentant le sultan de Brunéi, a assisté à la réunion ministérielle en qualité d'observateur.
5. S. Exc. M. Robbie Langanai Namaliu, ministre des affaires étrangères et du commerce de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, a assisté à la réunion ministérielle en qualité d'observateur.
6. La réunion était présidée par S. Exc. le général d'armée aérienne Siddhi Savetsila, ministre thaïlandais des affaires étrangères. M. Mochtar Kusumaatmadja, ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie a été élu vice-président.

Discours d'ouverture

7. Dans son discours d'ouverture, le Premier Ministre thaïlandais a souligné la volonté des pays de l'ANASE d'oeuvrer conjointement dans le respect et la confiance mutuels et de procéder systématiquement à l'évaluation des progrès accomplis sur la voie d'une coopération propre à améliorer encore leurs relations et qui, en seize ans, avait déjà fait de l'ANASE un groupe dynamique de pays en développement dont les taux de croissance sont parmi les plus élevés du monde. Elle est désormais reconnue et respectée de la communauté internationale tout entière, ce dont les

peuples qui la composent sont très fiers. Ils ont désormais la conviction qu'ils peuvent forger leur propre destin à l'abri de toute pression ou d'ingérence extérieures. Ce résultat est dû essentiellement au fait que les pays de l'ANASE ont en commun le même héritage socio-culturel, que leurs relations sont fondées sur des concessions mutuelles et qu'ils ont coutume de régler leurs différends par consultations et consensus.

8. Dans ses relations avec les nations développées et industrialisées, l'ANASE a montré qu'elle était une région en croissance économique rapide et qu'elle possédait un vaste potentiel de développement. En outre, elle entretient avec ses partenaires des relations fondées sur l'égalité, l'intérêt réciproque et le respect mutuel, et n'a jamais manqué en toute occasion de revendiquer, au nom des pays en développement frères, l'instauration de relations Nord-Sud plus justes et équitables.

9. La réussite de l'ANASE en fait un modèle de coopération économique entre pays en développement. Les contacts entre l'ANASE et d'autres groupements régionaux de pays en développement, en ouvrant à la coopération des secteurs où celle-ci peut déboucher sur des programmes d'action concrète, peuvent se révéler bénéfiques pour tous les intéressés. Une coopération fructueuse entre pays en développement est essentielle à l'instauration du nouvel ordre économique international.

10. Le Premier Ministre a souligné qu'il était de l'intérêt de toutes les nations de l'Asie du Sud-Est d'unir leurs efforts pour que tous les peuples vivent dans la paix et la prospérité. Telle est la cause à laquelle s'est vouée l'ANASE. L'élimination du problème kampuchéen favoriserait la réalisation de son objectif ultime, à savoir la mise en place d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est.

11. S. A. le prince Mohamed Bolkiah, représentant du Sultan du Brunéi, a informé les participants que le Gouvernement de Son Altesse le Sultan de Brunéi avait la ferme intention de demander à devenir membre de l'ANASE lorsque ce territoire recouvrerait pleinement son indépendance et sa souveraineté le 1er janvier 1984. Cette déclaration a été chaleureusement accueillie par la réunion.

La situation au Kampuchea

12. Les ministres des affaires étrangères ont examiné la situation au Kampuchea et se sont déclarés gravement préoccupés par le fait que la poursuite de l'occupation militaire vietnamienne du Kampuchea constituait une grave menace pour la paix et la stabilité dans la région de l'Asie du Sud-Est ainsi que pour la paix et la sécurité internationales. Ils ont renouvelé leur appel en faveur d'un règlement politique d'ensemble au Kampuchea qui déboucherait sur le retrait total de toutes les forces étrangères du Kampuchea et permettrait au peuple kampuchéen d'exercer son droit à l'autodétermination. Ils ont à nouveau invité le Viet Nam à examiner les éléments de négociation convenus dans la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea.

13. Les ministres des affaires étrangères ont rappelé que dans sa Déclaration la Conférence avait demandé que des négociations soient menées, notamment au sujet des

éléments suivants : accord de cessez-le-feu conclu par toutes les parties et retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, sous la supervision d'une force de l'ONU; arrangements appropriés afin d'assurer que les factions armées kampuchéennes ne puissent pas empêcher ou perturber la tenue d'élections libres; mesures appropriées en vue du maintien de l'ordre au Kampuchea; tenue, sous la supervision de l'ONU, d'élections libres auxquelles tous les Kampuchéens auront le droit de participer et qui permettront au peuple kampuchéen d'exercer son droit à l'autodétermination. Un règlement politique d'ensemble, négocié sur ces bases, tiendrait compte des intérêts de tous les pays de la région en matière de sécurité. Les ministres des affaires étrangères ont également rappelé que la nécessité d'une assistance économique internationale au Kampuchea et aux autres Etats de la région avait été reconnue, un programme devant être formulé lorsque le conflit kampuchéen aura été réglé par des voies pacifiques.

14. Les ministres des affaires étrangères ont pris note d'une récente déclaration du Viet Nam annonçant un retrait partiel de ses troupes du Kampuchea. Ils ont estimé qu'il faudrait que le Viet Nam rende crédible ce retrait, qui devrait s'intégrer dans le processus de retrait total.

15. Les ministres des affaires étrangères ont souscrit sans réserve à la proposition du Ministre des affaires étrangères thaïlandais tendant à ce que les troupes vietnamiennes se retirent à 30 km de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, cette mesure constituant le premier pas vers un retrait total et un règlement politique; ils ont en outre pleinement approuvé son intention de se rendre à Hanoï si sa proposition était acceptée. Ils ont exprimé l'espoir que des consultations constructives permettraient de préparer le terrain en vue d'une conférence internationale qui aboutirait à un règlement politique d'ensemble.

16. Les ministres des affaires étrangères ont prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de continuer à suivre de près l'évolution de la situation sur la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Ils ont en outre demandé au Viet Nam de prendre sérieusement en considération la demande de la communauté internationale tendant à ce que, conformément à la résolution 35/6 de l'Assemblée générale des Nations Unies, un groupe d'observateurs de l'Organisation des Nations Unies soit stationné du côté thaïlandais de la frontière et que des zones de sécurité soient établies, sous la supervision de l'ONU, dans la partie occidentale du Kampuchea à l'intention des civils kampuchéens déracinés qui se trouvent dans des camps près de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, ainsi qu'à l'intention de ceux qui se trouvent en Thaïlande et désirent retourner dans leur patrie.

17. Les ministres des affaires étrangères ont manifesté leur profonde inquiétude devant les changements d'ordre démographique qui auraient été imposés par les forces d'occupation vietnamiennes au Kampuchea dans les provinces ci-après : Svay Rieng, Prey Veng, Takeo, Kompong Cham, Kandel, Kampot, Ratanakiri et Mondolkiri.

18. Les ministres des affaires étrangères ont noté que les efforts du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, présidé par Samdech Norodom Sihanouk, pour rallier les nationalistes kampuchéens à la lutte qu'il menait pour la libération et

l'indépendance nationales rencontraient un succès croissant. Ils ont également noté que les forces du gouvernement de coalition, faisant preuve d'une grande fermeté, avaient résisté à la récente offensive militaire vietnamienne. Les ministres des affaires étrangères se sont dits convaincus que, grâce à l'appui toujours plus important de la communauté mondiale, le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique en arriverait à représenter une force politique crédible et viable.

19. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés à nouveau convaincus que la formation du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique constituait un pas important sur la voie d'un règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen et ont rappelé que ce point de vue avait été exprimé par l'ANASE et la CEE dans leur récente déclaration commune. Les ministres des affaires étrangères se sont dits encouragés par l'issue des entretiens qui ont eu lieu à Paris entre M. Mitterrand, président de la République française, et Samdech Norodom Sihanouk, que le Gouvernement français a reconnu comme l'authentique représentant du Kampuchea.

20. Les ministres des affaires étrangères ont remercié les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies d'avoir appuyé et reconnu le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, placé sous la présidence du prince Norodom Sihanouk.

21. Les ministres des affaires étrangères ont pris note avec satisfaction de la décision adoptée par la septième Réunion au sommet des pays non alignés de confier à un comité spécial le soin poursuivre l'examen de la question de la participation du Kampuchea au Mouvement des non-alignés et de faire une recommandation à la Réunion des ministres des affaires étrangères du Mouvement, qui doit se tenir en 1985. Ils ont noté qu'il s'agissait là d'une nouvelle remise en cause de la décision prise à la Havane de refuser au Kampuchea démocratique le siège auquel il avait droit. Ils ont accueilli avec satisfaction l'appel lancé dans la Déclaration politique de la septième Réunion au sommet des pays non alignés en faveur du retrait des forces étrangères du Kampuchea, appel qui va dans le sens des résolutions pertinentes de l'ONU.

22. Les ministres des affaires étrangères ont rendu hommage à la majorité de pays qui a soutenu la position de l'ANASE et ont réaffirmé leur intention de continuer à tenir des consultations étroites avec tous les pays amis, afin d'examiner des propositions constructives qui appuieraient les efforts de l'ANASE en vue d'un règlement rapide du problème kampuchéen.

23. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés fermement convaincus qu'un règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen était la condition indispensable à l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est, qui garantirait l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région. Ils ont réitéré leur détermination de ne ménager aucun effort pour parvenir à la création de cette zone, et notamment d'étudier toutes les mesures susceptibles d'y aboutir.

24. Les ministres des affaires étrangères ont rendu hommage au Président de la Conférence internationale sur le Kampuchea, S. Exc. M. Willibald Pahr, pour ses efforts en vue de concrétiser l'objectif formulé dans la déclaration et la résolution de la Conférence, ainsi que de la détermination et du dévouement dont il a fait preuve à cet égard. Les ministres des affaires étrangères ont en outre pris note avec satisfaction des efforts constructifs que le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea a continué de déployer et ont remercié son président, S. Exc. M. Massambe Sarré, ambassadeur du Sénégal, pour la façon remarquable dont il a conduit les travaux du Comité.

25. Les ministres des affaires étrangères ont rendu hommage aux efforts continus déployés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue de trouver une solution politique d'ensemble au problème kampuchéen, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies. A cet égard, ils se sont également félicités de sa décision de dépêcher son représentant spécial pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est, S. Exc. M. Rafeuddin Ahmed, à la réunion des ministres de l'ANASE. Ils se sont une fois de plus déclarés entièrement disposés à coopérer pleinement avec le Secrétaire général.

Réfugiés indochinois

26. Les ministres des affaires étrangères ont déploré les attaques militaires préméditées lancées de façon aveugle par les forces d'occupation vietnamiennes, de juin à avril de cette année, contre des camps, des écoles et des hôpitaux installés à l'intention des civils kampuchéens à la frontière thaïlando-kampuchéenne, attaques qui ont occasionné des pertes importantes en vies humaines et en biens matériels parmi la population civile kampuchéenne innocente. Ces attaques, menées de façon systématique en violation flagrante des principes fondamentaux de l'humanitarisme et de la Charte des Nations Unies ont provoqué un afflux massif de plus de 40 000 Kampuchéens (femmes, enfants et personnes âgées essentiellement) en Thaïlande, rendant plus lourd encore le fardeau supporté par ce pays, qui fournit un asile temporaire à près de 170 000 réfugiés indochinois. Les ministres des affaires étrangères ont rappelé que les attaques contre la Thaïlande et les violations de son territoire avaient été condamnées par la communauté internationale, notamment par la Communauté européenne dans sa déclaration du 25 avril 1983.

27. Les ministres des affaires étrangères ont noté avec une vive préoccupation que près de 200 000 villageois thaïlandais vivant le long des frontières séparant la Thaïlande du Laos et du Kampuchea s'étaient trouvés déracinés et gravement affectés du fait de l'afflux important de réfugiés indochinois et des tirs d'obus provenant du côté kampuchéen de la frontière. Ils ont souligné que les habitants des villages thaïlandais touchés devaient continuer à recevoir une aide extérieure.

28. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés gravement préoccupés par le ralentissement marqué du rythme de réinstallation dans des pays tiers des réfugiés actuellement en quête d'un asile temporaire dans les pays membres de l'ANASE. Ils ont demandé aux pays d'asile tant traditionnels que potentiels de tout mettre en oeuvre, dans un esprit de solidarité internationale, pour accroître les possibilités de réinstallation offertes à ces populations frappées par le

malheur, de telle sorte que la Thaïlande et les autres pays membres de l'ANASE ne subissent aucune séquelle du problème.

29. Les ministres des affaires étrangères ont noté avec inquiétude la persistance du problème que pose l'arrivée ininterrompue d'immigrants illégaux vietnamiens. Ils ont souligné que l'octroi du droit de premier asile par les pays membres de l'ANASE est subordonné à un engagement de se réinstaller dans des pays tiers et à l'élimination des problèmes résiduels dans la région. En outre, ils ont réitéré leur conviction qu'il fallait attaquer le problème à la source et ont instamment prié le Viet Nam de continuer à coopérer en empêchant de nouveaux départs illégaux. Ils ont également engagé instamment le Viet Nam, le HCR et les pays de réinstallation à déployer des efforts concertés pour permettre l'application intégrale et efficace du Programme de départs méthodiques.

30. Les ministres des affaires étrangères, reconnaissant que les réfugiés indochinois qui avaient trouvé un asile temporaire dans les pays voisins avaient le droit inaliénable de retourner dans leur patrie sans courir de risques, ont demandé instamment au HCR d'accélérer le retour de ces réfugiés.

31. Les ministres des affaires étrangères ont vivement félicité le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'action humanitaire précieuse qu'il avait menée en faveur des Kampuchéens réfugiés et déplacés vivant le long de la frontière thaïlando-kampuchéenne. Ils ont reconnu qu'il fallait continuer à aider ces populations déshéritées et, rendant hommage au rôle important joué par le Secrétaire général des Nations Unies à cet égard, l'ont instamment prié de poursuivre ses efforts humanitaires en faveur des Kampuchéens réfugiés et déplacés. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés convaincus que ce problème constituait une source d'inquiétude pour la communauté internationale tout entière et qu'il appartenait à l'Organisation des Nations Unies de contribuer à l'apaiser. A ce propos, ils ont exprimé l'espoir qu'on ne ferait pas dépendre les efforts de ce type de la continuation du programme exécuté à l'intérieur du Kampuchea, le seul souci de répondre à des besoins humanitaires légitimes devant inciter les Nations Unies à les soutenir sans réserve.

32. Les ministres des affaires étrangères ont exprimé leur profonde satisfaction de l'aide humanitaire apportée par les gouvernements donateurs en réponse aux besoins découlant de la situation créée par la situation des réfugiés en Asie du Sud-Est et du travail digne d'éloges accompli par le personnel du PAM, du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et d'autres institutions des Nations Unies et organisations humanitaires. Ils ont demandé à la communauté internationale de continuer à fournir des secours humanitaires aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux immigrants illégaux se trouvant le long de la frontière thaïlando-kampuchéenne et dans des centres de transit en Asie du Sud-Est, ainsi qu'aux habitants des villages thaïlandais touchés.

Questions économiques internationales

33. Examinant la situation économique mondiale, les ministres des affaires étrangères ont exprimé leur préoccupation devant la crise grave et prolongée qui

affecte l'économie mondiale. Ils ont pris note des signes de reprise économique qui se manifestent dans certains pays développés. Ils ont estimé cependant que, pour être effective et durable, une reprise à l'échelle mondiale devait être appuyée par des efforts déterminés et concertés visant à relancer le processus de développement et en particulier à accélérer la croissance économique dans les pays en développement. Ils ont estimé également que les difficultés actuelles démontraient clairement une fois de plus l'interdépendance économique qui unissait tous les membres de la communauté internationale. Les ministres se sont donc déclarés une nouvelle fois convaincus que cette interdépendance croissante demandait que les questions économiques internationales soient abordées dans une optique globale et intégrée.

34. A ce propos, les ministres des affaires étrangères ont manifesté leur déception devant le fait qu'on ne s'acheminait toujours pas vers les négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement envisagées dans la résolution 34/138 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils ont renouvelé leur appel en faveur de l'ouverture prochaine de ces négociations.

35. Notant les conclusions de la réunion ministérielle du GATT tenue en novembre 1982, les ministres des affaires étrangères ont demandé à toutes les parties contractantes de respecter strictement l'engagement qu'ils ont pris à cette réunion de résister aux pressions protectionnistes et d'oeuvrer conjointement pour l'amélioration du système commercial du GATT, la libéralisation des échanges et l'ouverture des marchés aux produits provenant des pays en développement.

36. Les ministres des affaires étrangères ont déclaré que la sixième session de la Conférence était importante dans la mesure où elle permettrait de progresser dans la recherche d'une solution à la crise économique actuelle, de sortir le dialogue Nord-Sud de l'impasse et d'améliorer le climat pour ce processus dans l'avenir.

37. A leur sens, les participants à la sixième session devaient définir, d'un commun accord, certains "principes fondamentaux" pour les politiques et actions à lancer dans les années 80, afin d'assurer un redressement et une croissance économiques durables, en tenant compte de la réalité de l'interdépendance mondiale. Les ministres ont souligné que les travaux de la Conférence devaient aller au-delà d'une analyse des problèmes auxquels se heurtait l'économie mondiale, et englober la mise au point d'un programme efficace dans les trois grands domaines interdépendants que constituent les produits de base, les échanges commerciaux et les opérations monétaires et financières.

38. En ce qui concerne les produits de base, les ministres ont prié instamment les pays qui ne l'ont pas encore fait de signer le plus tôt possible l'Accord portant création du fonds commun et de le ratifier le 30 septembre 1983 au plus tard, en même temps que les pays qui l'ont déjà signé, de sorte que le fonds puisse être opérationnel à compter du 1er janvier 1984. Ils ont également demandé instamment que des arrangements soient pris pour : accélérer le rythme des négociations et hâter la conclusion d'accords internationaux sur les produits de base, afin de permettre d'une part la mise au point d'une série de nouveaux accords dès que possible et d'autre part le réexamen des accords en vigueur en vue de les renforcer; engager vivement le FMI à développer et à améliorer son système de

financement compensatoire, à titre tout à fait prioritaire; entamer les travaux préparatoires en vue de négociations sur la création d'un mécanisme complémentaire en cas de diminution des recettes provenant des exportations de produits de base; et convoquer une conférence de négociation sur les cadres généraux de la coopération internationale, destinée à assurer une participation accrue des pays en développement dans les domaines du traitement, de la commercialisation, des transports et de la distribution des produits de base.

39. En ce qui concerne les échanges commerciaux, les ministres ont demandé instamment que des accords soient conclus : pour garantir le respect des engagements pris par les pays développés concernant le "gel" des mesures protectionnistes; pour que les pays développés annulent toutes les mesures protectionnistes en vigueur qui vont à l'encontre des règles du GATT; et pour que les pays développés améliorent également leurs SGP respectifs, notamment du point de vue de leur stabilité, de leur transparence, des produits englobés et des processus de consultation.

40. S'agissant des questions monétaires et financières, ils ont demandé instamment que des accords soient conclus pour : prier le FMI d'examiner d'urgence et avec beaucoup de soin la possibilité de procéder à un tirage spécial de DTS sur une large échelle; accélérer la réalisation des objectifs fixés pour les flux de l'APD; prier instamment le FMI de réexaminer les critères qu'il utilise lorsqu'il consent des prêts conditionnels afin de les améliorer, compte tenu des exigences du développement et du redressement de l'économie mondiale; prier instamment tous les pays donateurs de contribuer à un accroissement sensible des ressources dans le cadre de la septième reconstitution de l'IDA; prévoir des conditions libérales et plus favorables pour les crédits à l'exportation accordés aux pays en développement; et, enfin, convoquer une conférence internationale sur les mécanismes monétaires et financiers en faveur du développement qui s'inscrira dans le cadre des négociations globales lorsqu'elles seront engagées.

41. Les ministres des affaires étrangères ont estimé que la sixième session de la Conférence devait favoriser le lancement d'un processus conduisant au réexamen et à l'amélioration des mécanismes institutionnels régissant les relations économiques internationales de manière à ce qu'ils soient mieux adaptés aux besoins de développement des pays en développement.

42. Les ministres des affaires étrangères ont demandé aux pays développés d'adopter une attitude plus ouverte et d'assumer de nouveaux engagements, pour que la sixième session puisse déboucher sur des résultats concrets et tangibles.

43. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé la détermination de l'ANASE de participer pleinement à leur action commune pour vaincre les difficultés résultant de la conjoncture défavorable où se trouve l'économie mondiale. A cet égard, ils se sont félicités que l'ANASE ait pris une part active à divers forums internationaux, tels que la réunion ministérielle du GATT en novembre dernier et la sixième session de la Conférence sur le point de s'achever.

Coopération offerte par l'ANASE

44. Dressant le bilan de la coopération offerte par l'ANASE au cours de l'année écoulée, les ministres des affaires étrangères ont noté avec satisfaction que l'Association jouissait d'un prestige croissant parmi la communauté internationale en tant que groupement régional jouant à l'heure actuelle un rôle dynamique dans les affaires mondiales. Si l'ANASE a ainsi accru sa participation, c'est parce que ses membres ont fourni un effort collectif et se sont engagés à promouvoir le bien-être des peuples de la région, en se fondant sur les principes et objectifs de la Déclaration de Bangkok et de la Déclaration relative à l'entente entre les pays de l'ANASE.

45. Les ministres des affaires étrangères ont adopté le rapport annuel du Comité permanent de l'ANASE. Ils ont exprimé leur satisfaction devant le fait que l'Association a réalisé des progrès sensibles dans les divers domaines de la coopération et ont réaffirmé la volonté politique des cinq gouvernements qui la composent de faire des progrès rapides et d'accroître la prospérité grâce à une coopération régionale efficace.

46. Les ministres des affaires étrangères ont noté avec satisfaction les progrès accomplis dans la réalisation des projets industriels de l'ANASE. Ils ont notamment pris acte du fait que le projet de fabrication d'urée réalisé par l'Indonésie dans le cadre de l'ANASE deviendrait opérationnel au début de 1984.

47. Les ministres des affaires étrangères ont accueilli avec satisfaction les résultats de la quatrième réunion des ministres de l'économie des pays de l'ANASE relative aux problèmes énergétiques, qui s'est tenue le 19 janvier 1983 à Singapour et se sont félicités en particulier de l'adoption d'un plan de partage des ressources en pétrole en cas d'urgence (Emergency Petroleum Sharing Scheme), ainsi que d'un plan supplémentaire. Ils ont exprimé l'espoir que ces plans pourraient bientôt faire l'objet d'un accord concrétisant la coopération au sein de l'Association.

48. Les ministres des affaires étrangères se sont félicités de la décision prise lors de la quatorzième réunion des ministres de l'économie des pays de l'ANASE de relever à nouveau le plafond des importations pour les articles qui bénéficient d'une réduction générale de 20 à 25 p. 100 sur les droits de douane, la valeur à l'importation de ces articles passant de 2,5 millions de dollars des Etats-Unis à 10 millions de dollars des Etats-Unis. Ils se sont également félicités de la décision de porter à un maximum de 50 p. 100 les réductions sur les tarifs douaniers applicables aux articles non alimentaires qui entrent déjà dans le cadre de la zone d'échanges préférentiels ainsi que sur les tarifs applicables aux futurs échanges.

49. Les ministres des affaires étrangères ont accueilli avec satisfaction la signature à Djakarta, le 18 mars 1983, du Customs Code of Conduct (code de conduite douanier) de l'ANASE, qui porte sur les normes et les principes fondamentaux relatifs à la détermination et à la classification des droits de douane ainsi qu'aux techniques et autres questions s'y rapportant. Les ministres espèrent que ces mesures faciliteront les échanges entre les pays de l'ANASE et qu'elles en favoriseront l'expansion.

50. Pour ce qui est de l'alimentation, de l'agriculture et de la sylviculture, les ministres des affaires étrangères ont pris note de la conclusion - à la quatrième réunion des ministres de l'agriculture et de la sylviculture des pays de l'ANASE (Kuala Lumpur, 8 et 9 octobre 1982) - de l'accord ministériel sur la quarantaine phytopathologique dans les pays de l'ANASE (ASEAN Ministerial Understanding on Plant Quarantine) et sur la normalisation de la réglementation en matière d'importation et de quarantaine des animaux et des produits de l'élevage (Standardization of Import and Quarantine Regulations on Animals and Animal Products).

51. Les ministres des affaires étrangères ont noté avec satisfaction les progrès importants réalisés dans le domaine de la science et de la technique, en particulier s'agissant du Protein Project (projet relatif aux protéines) de l'ANASE. Les ministres ont salué l'initiative du comité de l'ANASE sur la science et la technique (Committee on Science and Technology), qui a décidé d'organiser une semaine de l'ANASE consacrée aux sciences, qui fera l'objet d'une participation internationale.

52. Notant que la population des pays de l'ANASE se compose d'une forte majorité de jeunes d'où sortiront les futurs dirigeants qui perpétueront les valeurs, les idéaux et les aspirations de l'ANASE et notant que ces jeunes représentent un énorme potentiel de production et de création, les ministres sont convenus qu'il fallait que leurs pays s'intéressent de très près et de façon concertée, à la coopération dans le domaine de la jeunesse. Pour ce qui est de la mise en application de la déclaration de l'ANASE sur les principes visant à renforcer la collaboration entre les pays de l'Association dans le domaine de la jeunesse (ASEAN Declaration on Principles to strengthen ASEAN Collaboration on Youth), qui a été signée par les ministres des affaires étrangères, ces derniers sont convenus d'adopter un programme général sur la jeunesse, qui servirait de base à la mise en oeuvre des activités de coopération des pays de l'ANASE dans ce domaine. Les ministres ont également décidé d'encourager les organisations nationales de jeunes à inclure dans leurs statuts la promotion des objectifs de l'ANASE et ceux de la zone de paix, de liberté et de neutralité.

53. Les ministres des affaires étrangères ont fait part de leur profonde préoccupation face aux incidents de plus en plus nombreux en matière d'abus ou de trafic de stupéfiants dans la région de l'ANASE. Cette tendance ne fera que s'aggraver si l'on ne prend pas des mesures immédiates et concertées pour y mettre fin. Les ministres sont convenus de tout mettre en oeuvre pour faire face à ce grave danger qui pèse sur les communautés de l'ANASE. Ils ont également été d'avis que le responsable des stupéfiants du secrétariat de l'ANASE devrait étudier ce danger et recommander des mesures urgentes propres à le surmonter.

Coopération avec les pays tiers

54. Les ministres des affaires étrangères se sont penchés sur la coopération entre les pays de l'ANASE et les pays tiers et ont pris note des progrès réalisés dans ce domaine. Ils ont noté que le problème de l'amélioration de la coopération avec les pays tiers avait fait l'objet d'un examen constant et que les participants au dialogue avec l'ANASE avaient pris en considération les domaines de priorité de

l'Association en matière de coopération - accès aux marchés, transports maritimes et énergie, transferts de technologie, produits de base, problèmes économiques internationaux et questions socio-culturelles.

55. Les ministres des affaires étrangères ont été particulièrement satisfaits de l'issue de la troisième réunion du Comité commun de coopération de l'ANASE et de la CEE, qui s'est tenue à Pattaya, en Thaïlande, les 2 et 3 novembre 1982, ainsi que de la quatrième réunion ministérielle de l'ANASE et de la CEE, qui s'est tenue à Bangkok, les 24 et 25 mars 1983. Ces réunions ont montré le désir des deux parties d'oeuvrer ensemble dans leur intérêt mutuel et de contribuer de la sorte à la paix et à la stabilité internationales.

56. Les ministres ont accueilli avec satisfaction les résultats de la première réunion du Comité commun de coopération de l'ANASE et du Canada, organisée à Ottawa, les 26 et 27 avril 1983, à la suite de la visite effectuée au début de l'année par le premier ministre M. Pierre Trudeau dans les pays de l'ANASE.

57. Les ministres ont été d'avis que la récente visite du premier ministre, M. Yasuhiro Nakasone, dans les pays de l'ANASE avait imprimé une orientation clairement définie à la coopération entre le Japon et les pays de l'ANASE. Ils ont exprimé l'espoir que cette visite donnerait un nouvel élan aux relations entre l'ANASE et le Japon.

Le secteur privé et les organisations non gouvernementales

58. Les ministres des affaires étrangères ont à nouveau exprimé la conviction que le secteur privé avait un rôle important à jouer dans le développement économique des pays membres de l'ANASE; ils ont noté avec satisfaction que, par l'intermédiaire des chambres de commerce et d'industrie de l'ANASE (ASEAN-CCI), il participait à différentes réunions économiques de l'Association et y apportait une contribution précieuse.

59. Les ministres des affaires étrangères se sont réjouis de l'affiliation de nouvelles organisations non gouvernementales (ONG) à l'ANASE. Ils ont noté que les activités de ces ONG permettraient de renforcer davantage encore la coopération dans le cadre de l'ANASE.

Groupe d'étude de l'ANASE

60. Conformément à la décision prise lors de la quinzième Réunion ministérielle, le Groupe d'étude de l'ANASE a entrepris une évaluation et un examen complets de la coopération au sein de l'Association et présenté son rapport aux ministres des affaires étrangères.

61. Les ministres ont félicité les 15 membres du Groupe d'étude pour leur rapport. Ils les ont remerciés des efforts qu'ils ont déployés dans le temps qui leur était imparti. Ils sont convenus de transmettre le rapport et les recommandations du Groupe d'étude aux gouvernements des pays membres afin que ceux-ci les examinent d'urgence.

Secrétariat de l'ANASE

62. Les ministres des affaires étrangères ont noté que le personnel du secrétariat de l'ANASE comportait désormais des administrateurs spécialisés dans les questions économiques. Le secrétariat sera ainsi en mesure de fournir une assistance et des services plus importants en matière de coopération économique au sein de l'ANASE et pourra mieux assurer la coordination.

Dix-septième Réunion ministérielle de l'ANASE

63. La dix-septième Réunion ministérielle de l'ANASE se tiendra en Indonésie en juillet 1984.

Remerciements

64. Les délégations d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines et de Singapour ont exprimé leurs sincères remerciements au Gouvernement et au peuple de Thaïlande pour leur accueil généreux et chaleureux ainsi que pour les excellentes installations qu'ils ont mises à leur disposition et pour l'efficacité avec laquelle a été organisée la Réunion.

65. La Réunion s'est tenue dans l'esprit traditionnel d'amitié et de solidarité de l'ANASE.
